



Centre Parental du Morbihan

8 avenue Georges Pompidou- 56800 Ploërmel

02 97 22 97 15 - 06 33 99 74 91

centre-parental@cde56.fr

Centre départemental de l'enfance - 6 rue Anita Conti 56000 Vannes - tel : 02 97 47 96 00
contact@cde56.fr

Présentation du Centre Parental du Morbihan

Le **Centre parental du Morbihan** est un service d'accueil et d'hébergement du Centre Départemental de l'Enfance du Morbihan, qui répond de façon modulable aux besoins d'accueil et d'accompagnement des familles (mère, père ou couple avec un enfant de moins de trois ans). Issu de l'intégration au CDE du Centre maternel de Josselin, le service financé par le Conseil Départemental du Morbihan, est prévu dans le Schéma Départemental de protection de l'enfance 2020-2025.. La mission du centre parental s'inscrit dans le cadre de la Loi du 16 mars 2016, réformant la protection de l'enfance. L'article L. 222-5-3 du CASF précise « *Peuvent être pris en charge dans un centre parental, au titre de la protection de l'enfance, les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin d'un soutien éducatif dans l'exercice de leur fonction parentale. Peuvent également être accueillis, dans les mêmes conditions, les deux futurs parents pour préparer la naissance de l'enfant* ».

Les modalités d'accompagnement

Accueil parental en appartement 6 places	Accueil mère-enfant sur un collectif 4 places
Accueil mère-enfant chez un assistant familial 1 place	Accompagnement à domicile 3 places

Les appartements sont à proximité du collectif situé à Ploërmel, un appartement est dédié à une colocation pour deux familles

- Soutenir l'autonomie de la gestion du foyer (gestion budgétaire, insertion par le logement...)

« **Avoir à disposition des ressources suffisantes pour accompagner tous les parents dans leurs besoins et favoriser leur sentiment de compétence et de confiance** » Rapport des 1000 premiers jours, p61

CENTRE PARENTAL

- Accueillir sur décisions de l'inspecteur ASE des couples ayant un projet parental et conjugal.
- Permettre à l'enfant de vivre avec ses deux parents.
- Soutenir le lien d'attachement et les compétences maternelles et paternelles en partant des compétences de chacun
- Observer, évaluer, accompagner les compétences parentales et le lien parents/enfants
- Prévenir les violences intrafamiliales

Le parent d'un enfant accueilli avec son autre parent en centre parental le rencontre selon les modalités dont il convient avec le Service en fonction de la situation. IL est soutenu dans l'exercice de sa fonction paternelle.

LES PRINCIPALES MISSIONS

- Soutien et accompagnement quotidien sur le collectif et chez l'assistant familial avec une présence professionnelle 24h/24h.
- Accompagnement éducatif de proximité (appartement et domicile)
- Prévention avant la naissance, accompagnement périnatal
- Suivi de la santé physique, psychique et du développement de l'enfant
- soutien en lien avec les parents du développement moteur et psycho-affectif de l'enfant
- Soutien psychologique auprès des parents
- Ateliers parent-enfant, ateliers pédagogiques divers
- Insertion sociale, administrative, professionnelle, culturelle de chacun des parents
- Préparation du départ de la famille, sa prise d'indépendance et l'accès aux dispositifs de droits communs

- Implication des familles dans différentes instances (projet personnalisé, réunion des parents...)
- Promotion de l'ouverture vers l'extérieur
- Soutien de la sécurité affective autour du lien parental, des ressources familiales et sociales
- Travail en forte proximité avec les partenaires (PMI, Etablissements et services de santé, associations ...)

L'arrivée au centre parental

- **Maintien du référent social de la situation** (avant l'orientation en centre parental) afin d'assurer le lien avec les services partenaires socioprofessionnels et administratifs. Le référent propose également un accompagnement dans les démarches d'insertion sociale ainsi que l'ensemble des démarches liées à l'insertion locative des familles.
- **Un binôme de deux professionnels du centre parental est nommé par situation.** Ils sont les interlocuteurs privilégiés pour les usagers, leurs familles et les partenaires.
- **Des interventions plus spécifiques** peuvent être proposées suivant les observations des professionnels et besoins des familles accueillies.
- **L'arrivée au centre parental est une étape importante et doit être organisée de préférence par la famille avec l'aide de son entourage ou des travailleurs sociaux qui orientent la situation.**
- Remise d'une liste des affaires à apporter le jour de l'admission (documents administratifs, besoin spécifique à l'accueil en appartement)

Une équipe composée d'un chef de service, d'un coordinateur, d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaire de puériculture, d'une maîtresse de maison, d'une conseillère économique sociale et familiale, d'une psychologue, d'un agent technique, d'un secrétariat

La procédure d'admission

➡ ETAPE 1 : Evaluation de la demande

Rapport d'évaluation en protection de l'enfance réalisé par l'AS de secteur, puéricultrice ou sage-femme (adressé à l'Inspecteur Enfance pour décision) et courrier de la mère, père ou couple. L'AS de secteur restera fil rouge pendant la durée de l'accueil au Centre Parental.

Si besoin, prise de contact et visite du Centre Parental par la famille.



➡ ETAPE 2 : Décision administrative de l'Inspecteur pour admission en Centre Parental - Demande envoyée au CDE avec fond de dossier constitué de :

- Rapport d'évaluation de l'AS ou rapport éducatif si mesure éducative en cours

- Courrier mère, père ou couple demandant l'entrée en Centre Parental

- Précision de la durée envisagée par l'Inspecteur dans le courrier d'accompagnement

- Décision de placement si mineur confié

★ En cas de besoin, échange du Chef de service ou de la coordinatrice du Centre Parental avec le professionnel demandeur et/ou l'Inspecteur Enfance.

➡ ETAPE 3



Retour du CDE au plus tard 15 jours après l'envoi de la demande complète à l'Inspecteur sur la faisabilité et la temporalité de l'accueil.

➡ ETAPE 4

Rendez-vous de contractualisation entre mère, père, couple et Inspecteur Enfance, en présence d'une professionnelle du Centre Parental afin de fixer les objectifs d'accueil.

★ 1^{ère} visite de préparation de l'accueil : présentation de l'équipe, échanges sur les attentes de la mère, père, couple